

L'ELECTEUR

Le numéro : 1 centin.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.

Propriétaire

Edition quotidienne

QUEBEC, 16 JUILLET 1880.

La charité, s'il vous plaît.

On sait que depuis quelque temps surtout, M. Langevin fait des efforts inouïs pour se faire sîrer. Ses organes font courir le bruit qu'il se signe des pétitions à la Reine. Toute la presse conservatrice se donne un mal infini, pour prouver que cette marque de distinction lui est due. Un seul journal ministériel avait négligé jusqu'ici de se joindre au concert d'éloges à M. Langevin auquel nous assistons depuis un mois; nous voulons parler de *l'Événement*. Mais, à son tour, il lui a fallu emboucher la trompette, et son spirituel rédacteur qui a tant de fois criblé le ministre des Travaux Publics de traits acérés, qui si souvent l'avait tourné et retourné sur le gril du mépris et du ridicule, a été obligé de joindre sa voix à celle des nombreux thuriféraires de l'homme aux \$32,000. Nous avons rencontré beaucoup de nos amis qui sont indignés; les conservateurs qui nous en ont parlé levaient les épaules; ils nous pressaient de stigmatiser la palinodie de *l'Événement*. Franchement nous n'en avons pas le courage. Quand nous voyons un homme de la valeur intellectuelle et de la position sociale du rédacteur de *l'Événement*, réclamer à faire l'éloge d'un homme dont il a dit et dont il pense encore tout ce que le public connaît, nous sommes plutôt portés à nous laisser aller à la tristesse et au découragement qu'à l'indignation et au mépris. Nous nous disons: que doivent, devant un tel spectacle, penser de nous les autres nationalités? Que va devenir la race française dans notre province?

Eh bien! puisqu'il faut que toute la presse s'en mêle, nous allons joindre nos supplications à celle de la presse conservatrice. Au nom du ciel qu'on sîre de suite M. Langevin, et que ce soit fini. Pourquoi ne le serait-il pas? Est-ce que tous les chevaliers du Pacifique ne le sont pas? Est-ce que M. Langevin n'est pas un des plus brillants officiers de la Brigade? Sir Charles Tupper, Sir Samuel Tilley, Sir Alexander Campbell n'ont rien ou presque rien reçu de Sir Hugh Allan, ils se sont contentés de faire suer les entrepreneurs de l'Intercolonial et les marchands de bois: Sir John, qui n'a reçu de Sir Hugh que \$25,000 est sîr et Commandeur de je ne sais combien

d'ordres; que ne doit-on donner à M. Langevin qui en a reçu \$32,600? Non seulement il devrait être sîré, mais il devrait être fait grand cordon de l'ordre de l'Éléphant.

C'est donc une affaire entendue; on fera à M. Langevin la charité d'un sîrage. Mais voici une autre chose. On nous a communiqué la circulaire suivante:

Circulaire confidentielle.

Ottawa, 1er juin 1880.

Monsieur,

Quelques jours avant la clôture de la dernière session du Parlement, un certain nombre de Conservateurs se réunirent dans le but de considérer s'il ne serait pas désirable de présenter un témoignage au Ministre des Travaux Publics, l'hon. M. H. L. Langevin, C. B., et ils formèrent un comité, dont M. W. G. Perley est le président, M. H. Noel, directeur de la Banque de Québec, en cette ville, le trésorier, et le soussigné, le secrétaire, dans le but de prendre des mesures pour mettre ce projet à exécution. Toutes les personnes présentes à cette assemblée furent unanimes à reconnaître: que comme conservateur éprouvé et représentant l'élément canadien-français, comme ministre consciencieux et infatigable, qui ne voulait jamais profiter de sa position dans le service public pour acquérir des richesses, M. Langevin a les droits les mieux acquis à la confiance et à l'appui du parti conservateur; et il fut décidé que le moyen le plus pratique de témoigner l'expression de ce sentiment, est de présenter à ce ministre une somme convenable qui serait recueillie par souscription dans les rangs du parti qu'il a servi avec tant de fidélité et de désintéressement. J'ai donc été requis de communiquer cette décision à tous les membres conservateurs des deux Chambres et aux autres amis intéressés, et de les prier de faire tous leurs efforts dans leurs districts pour grossir la liste de souscription, qui s'élève actuellement à \$10,000, afin qu'une forte somme puisse être présentée à l'honorable monsieur, à une date aussi rapprochée que possible. Le comité a l'assurance qu'il n'y a qu'une seule opinion dans le parti sur la carrière politique de M. Langevin. Du jour où il est entré dans la politique jusqu'aujourd'hui, il a toujours été l'un des membres les plus utiles du parti conservateur; comme ministre, avant et depuis la Confédération, il a rendu des services incontestables, et ses adversaires politiques ont maintes fois reconnu son aptitude aux affaires, son zèle infatigable et son habileté comme ministre des travaux publics. Cela admis, il semble qu'il a droit à une marque tangible de reconnaissance de la part de ses amis, et le comité a la conviction que vous ferez tout en votre pouvoir auprès de vos amis pour l'aider à atteindre le but qu'il se propose.

Ci-inclus une liste de souscription que vous voudrez bien me renvoyer lorsqu'elle sera remplie; toutes les sommes souscrites doivent être transmises au trésorier, H. V. Noel, Ecr., gérant de la Banque de Québec, Ottawa, Ont., qui vous en donnera reçu.

Espérant recevoir promptement de vous une réponse favorable,

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

CHAS. H. CARRIERE,

Secrétaire honoraire.

Franchement ceci dépasse toutes les bornes. C'est déjà une chose bien extraordinaire que de voir un ministre mendier un titre, mais de le voir mendier une souscription, c'est positivement révoltant.

Nous ne voyons aucune objection à ce que ceux qui appartiennent à un parti politique fassent une souscription en faveur d'un de leurs chefs qui se trouve dans une position pécuniaire voisine de la gêne. Les grandes fortunes sont rares dans notre pays. La plupart de ceux qui s'occupent activement de politique appartiennent au commerce ou aux professions libérales. Or rien n'est plus propre à ruiner le commerce d'un marchand ou la clientèle d'un homme de profession que l'intervention active dans la politique. Qu'on repasse tous ceux qui ont joué un rôle important dans la politique et l'on trouvera que presque tous en sont sortis plus pauvres qu'ils n'y sont entrés.

Aussi, non seulement, nous n'avons pas trouvé à redire lorsque en 1874, les conservateurs ont organisé une souscription en faveur de Sir John. Nous considérons qu'ils ne faisaient que leur devoir. Sir John n'était plus au pouvoir; ceux qui souscrivaient ne pouvaient être portés à le faire par intérêt, puisque le chef conservateur n'étant plus ministre, ils n'avaient rien à attendre de lui.

Mais il n'en est pas ainsi de ce qui est proposé pour M. Langevin. Sans compter que M. Langevin ne passe pas pour être un homme aussi désintéressé que Sir John—question qui ne nous regarde pas—il ne faut pas oublier qu'il est ministre avec \$8000 par année de traitement et d'indemnité. De plus il est ministre des Travaux Publics, et en cette qualité il est chargé de donner des contrats planteurs. La prétendue souscription qu'on propose en sa faveur serait une contribution forcée, et non une souscription dictée seulement par la reconnaissance des services rendus. Tous les soumissionnaires d'en-

treprises publiques souscriraient, de crainte de déplaire au maître de céans et de voir leurs soumissions écartées, tous les fonctionnaires publics qui ont de l'ambition mettraient la main à leur poche pour ne pas compromettre leurs chances d'avancement.

Nous n'hésitons pas à dire que cette souscription est un vrai scandale. Si ses promoteurs tiennent à montrer qu'ils ne sont mus que par la reconnaissance des immenses services rendus au public par M. Langevin, qu'ils attendent qu'il ait été dans l'opposition six mois sans aucune chance de retour au pouvoir. Si leur reconnaissance survit encore alors, nous ne verrons aucun inconvénient à ce qu'elle se manifeste d'une manière tangible. Mais tant que M. Langevin sera ministre, s'ils souscrivent pour lui, le public ne pourra s'empêcher de croire qu'ils le font par intérêt, et que le trésor public paiera indirectement \$10 pour chaque piastre qu'ils souscrivent.

En face de la demande d'une décoration, on pouvait se contenter de dire hélas! mais devant cette quête dans laquelle on tend le chapeau aux entrepreneurs publics et aux fonctionnaires, nous disons, et tout le public honnête dira avec nous, holà!

LA RÉDACTION.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Le Conseil Législatif est positivement inondé de bills venant de l'Assemblée Législative. Son comité des bills privés siège tous les matins, mais ne peut réussir à surmonter la marée montante de la législation privée adoptée par l'Assemblée Législative. D'ordinaire le rôle du Conseil se borne à mettre les points sur les i et à mettre des points-virgules à la place des virgules, lorsque l'Assemblée a omis de le faire. Mais en ce moment, il n'a pas même le temps de remplir ces fonctions importantes, et si cela continue, nous pouvons nous attendre à trouver des cédilles omises et des accents aigus là où il faudrait des accents circonflexes.

A l'Assemblée Législative, comme ce n'était pas jour du gouvernement, il n'y a pas eu de discussion bien chaude.

M. Gagnon a fait adopter la résolution suivante:

Résolu.—“Qu'à l'avenir le Département du Trésor donne dans les comptes publics un état du montant de la dette de la Province à la fin de chaque année fiscale et le montant payé

pour intérêt et pour le fonds d'amortissement durant l'année.”

Cette résolution va avoir pour effet de faire mettre dans les comptes publics un renseignement très-important et très-utile au public.

M. Joly a fait adopter les résolutions suivantes après un discours pour lequel il a reçu les félicitations du premier ministre lui-même.

M. Joly a fait adopter les résolutions suivantes, après un long discours pour lequel il a reçu les félicitations du premier ministre lui-même.

Résolu.—“Que cette Chambre est d'avis, que la manufacture de sucre de betteraves rendrait les plus grands services à la Province, en augmentant le rendement du sol et en donnant une impulsion puissante et nouvelle à l'agriculture.”

“Que les promoteurs de cette entreprise dans la Province et leurs associés en Europe, qui travaillent déjà, depuis quelques années, à nous obtenir ce résultat, ont eu pouvoir compter que l'exemption pour dix ans de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance qui avait été votée en 1873 par la Chambre des Communes du Canada serait prolongée de manière à ce qu'on pût bénéficier de cette exemption pendant les dix premières années de la fabrication du sucre jusqu'ici retardée par des difficultés sérieuses. Qu'après des années de labeur nous en sommes venus à ce point que nous pouvons maintenant considérer l'établissement de manufactures de sucre de betteraves dans la Province, comme assuré, si le gouvernement fédéral veut étendre à dix ans, à partir d'aujourd'hui, l'exemption de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance. Que cette Chambre a confiance que le gouvernement fédéral saura comprendre l'importance exceptionnelle de l'introduction de cette industrie en Canada, en accordant l'exemption demandée, et qu'elle sera unanime à applaudir à cet acte politique vraiment national.”

Résolu.—“Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien transmettre la présente résolution à Son Excellence le Gouverneur-Général.”

Le chef de l'opposition était particulièrement qualifié à présenter ces résolutions. Il a déjà, étant à Ottawa, en 1873, fait adopter une résolution accordant une exemption de droits d'accise pendant dix ans en faveur du sucre de betteraves.

La Chambre s'est occupée d'un bill très-important de M. Irvine. Maintenant que nous n'avons plus de loi de faillite, il est important de donner aux créanciers la protection que cette loi leur procurait. Lorsqu'un syndic intelligent et actif prenait possession des biens d'un failli, il faisait les recherches nécessaires pour trouver tout ce qui lui appartient. Le bill de M. Irvine a pour objet d'autoriser le créancier qui a obtenu jugement à interroger son débiteur sous serment pour ob-

FEUILLETON DE "L'ELECTEUR."

No. 2

L A

PERUVIENNE

PAR

RAOUL DE NAVERY.

PROLOGUE

AVANT LE DRAME

I

UNE FÊTE A QUITO.

Je reste convaincu d'avance que les prisons de Quito sont plus habitables que le sommet du Chimborazo, où j'ai bivouaqué; moins sauvages que les rives du Marañon, moins dangereux que les abîmes de la Quilotoa.

—Soyez sûr qu'à Quito, vous n'aurez jamais d'autre prison que mon palais, dit le président de l'Assistance royale.

La porte du salon s'ouvrit de nouveau et plusieurs invités entrèrent. Parmi eux se trouvait le marquis don Joseph d'Avalos, général de cavalerie, qui avait été à Eleu l'hôte empressé de M. de la Condamine; après le marquis s'avança le comte régidor de la province d'Otolabo qui donnait le bras à sa fille.

Isabelle de Grandmaison était dans l'épanouissement de cette beauté adolescente qui n'attend qu'un été pour s'emprendre de la grâce pénétrante de la jeunesse. Son front haut, pur, bien dégagé des masses d'une chevelure soyeuse, reflétait un grand calme; le regard, très-doux, possédait déjà la profondeur; sous le sourire ingénu des lèvres, on devinait la force de la volonté.

Le désir d'assister aux fêtes de Quito et de revoir le vice-roi avait arraché le marquis d'Avalos à sa solitude d'Eleu, et M. de Grandmaison au corrégimento de Rio-Bamba. Des places avaient été réservées pour les femmes sur le grand balcon du palais; Isabelle s'y installa la première, et, un moment après son entrée, un groupe de Péruviennes, dans tout l'éclat fantaisiste de la parure nationale, s'assit sous la tente de soie. Les hommes se massèrent derrière les jolies curieuses, et bientôt l'on perdit le souvenir des Anglais contre les possessions espagnoles, du soulèvement des Chiliens et des soldats attendant M. de la Condamine, pour ne s'occuper que du spectacle varié que présentaient la place et les rues avoisinantes.

La foule des métis, des noirs, des Indiens, se pressait et s'étouffait. On entendait des refrains de chansons et des bruits de guitares; les femmes portaient dans leurs cheveux des fleurs éclatantes; les nègres étalaient leurs bijoux sauvages, tandis que les Indiens, presque uniformément vêtus de coton bleu, regardaient

avec une curiosité enfantine les créoles voilées par la mantille de soie, les gentilshommes vêtus à la mode espagnole, les soldats chargés de maintenir l'ordre dans la ville. Au son des cloches de plus en plus triomphant, se mêlaient le bruit lointain des orchestres, le hennissement des chevaux, les chœurs étoffés des Indiens répétant l'hymne au soleil.

Le signal des jeux fut donné par le vice-roi; en un moment un large vide resta sur la grande place de Quito; les cordes destinées à maintenir la foule furent tendues, et les fêtes commencèrent par des courses de chevaux, données par les Indiens Tarpi.

Ils avaient, pour cette solennité, revêtu leurs plus beaux costumes; peints avec soin, portant des armes magnifiques et montant des chevaux couverts de superbes harnais ils parurent sur l'arène de la lutte, ayant à côté d'eux leurs femmes, chargées de remplir le rôle d'écuyers. Ils organisèrent moins que course qu'un ballet destiné à faire valoir leur adresse de cavaliers, la souplesse de leur membres et la beauté de leur chevaux.

Quand la représentation équestre fut terminée, le président de l'Assistance de Quito se tourna vers M. de la Condamine:

—Je veux maintenant, lui dit-il, vous mettre à même d'apprécier le talent de nos métis pour la pantomime. Ce que vous venez de voir de l'habileté des Indiens ne dépasse pas, en somme, le talent des Maures; mais je vous supplie de prêter

une grande attention à la seconde partie du programme de nos fêtes.

M. de la Condamine et M. des Odonais se penchèrent sur le balcon, et virent des métis apporter plusieurs objets en bois représentant d'une façon intelligente les divers instruments des mathématiciens. Ils simulèrent ensuite une scène de mesurage des degrés terrestres, d'observations astronomiques, et les deux savants restèrent fort surpris de la finesse et de l'exactitude avec lesquelles les métis représentaient des choses d'autant plus difficiles à rendre que le secret leur en échappait.

M. La Condamine et M. des Odonais donnèrent bravement le signal des applaudissements, et la troupe des métis s'éloigna.

—Ne vous y trompez point, dit le président à Pacadimicien, pour les Indiens vous êtes non pas des savants, mais des sorciers; le pendule et le quart de cercle vous servent à jeter des malédictions et à opérer des transmutations.

—Que cela n'est-il vrai! s'écria la Condamine: nous n'aurions pas fait de contrebande.

—Bah! répliqua M. des Odonais, chacun de nous possède le moyen de changer le plomb en or; il s'agit seulement de mettre son courage à la hauteur de ses espérances.

—Isabelle de Grandmaison regarda le jeune homme avec surprise; elle aimait

tenir les renseignements qui peuvent lui être nécessaires pour connaître les biens qu'il peut saisir.

Il s'est présenté sur ce bill un incident assez amusant. Il y a deux ans l'orateur a voté très souvent. L'année dernière il n'a jamais eu besoin de voter; sauf une fois peut-être; mais la Chambre s'étant également divisée sur le bill de M. Irvine, M. Turcotte a été obligé de voter, et l'a fait au grand amusement de la chambre en votant pour le bill de M. Irvine.

La Chambre s'est occupée pendant quelque temps d'un bill bien extraordinaire de M. Racicot. Le député de Missisquoi propose de faire payer les taxes municipales par les créanciers hypothécaires et les propriétaires, en proportion de la valeur que chacun se trouve avoir dans la propriété?

Il est évident que M. Racicot a emprunté l'idée de son bill à la loi proposée à la dernière session de la Législature de New-York, et qui avait pour objet de taxer les capitaux étrangers employés à New-York. La présentation seule de cette loi a failli chasser de New-York des millions de capitaux étrangers. Le bill de M. Racicot aurait le même effet. Théoriquement, il peut paraître juste, à première vue, de faire contribuer le créancier hypothécaire au paiement des taxes, parce qu'il dispose d'une partie de la propriété sur laquelle se trouve son hypothèque. Mais ce bill, s'il passait, ferait perdre aux contribuables dont les terres sont hypothéquées bien plus que la valeur des taxes que paieraient les créanciers hypothécaires. On ne voudrait plus prêter sur hypothèque, ou bien, on le ferait à un taux assez élevé pour couvrir et au-delà le montant des taxes.

La Chambre a adopté à l'unanimité un bill de M. Taillon qui a pour objet d'abolir le dépôt de livres. Comme on le voit, M. Rolland l'a emporté sur M. Ouimet. Deux choses doivent frapper tout le monde au sujet de ce bill. D'abord, le gouvernement n'a pas eu le courage de se charger de cette loi tout en lui donnant son appui. On voit, en conséquence, un projet de loi ayant pour objet de faire disparaître un département du gouvernement entre les mains d'un simple député. Une autre chose remarquable, c'est que tous les députés ministériels, sauf M. Beaubien, ont donné leur approbation à la même loi qu'ils avaient combattu, avec tant d'acharnement, l'année dernière lorsqu'elle était présentée par M. Mercier.

La Chambre siège très-tard tous les soirs, mais il faudra que bien des bills soient sacrifiés dans le massacre des innocents pour que la prorogation puisse avoir lieu la semaine prochaine.

ECHANGE DE JOURNAUX.

Les journaux qui désireraient échanger avec l'Electeur sont priés de vouloir bien en avvertir l'administration.

ADMINISTRATION.

"L'ELECTEUR."

Paraît tous les soirs. Les abonnements commenceront le 1er et le 15 de chaque mois. Les frais de poste sont à la charge de l'administration. L'abonnement sera invariablement payable d'avance. Aucune exception sera faite à cette règle.

ABONNEMENT:

UN AN.....\$3.00 SIX MOIS..... 1.50 TROIS MOIS..... 1.00

LE NUMERO, UN CENTIN.

ANNONCES:

Dix cents la ligne, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme. Annonces de mariages, naissances et décès, 50 centins chacune. Adresses d'affaires: 25 centins la première, 10 centins la subséquente. Toutes correspondances, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

C. A. E. GAGNON, M. P. P. Gérant pro tem.

Bureau de l'Electeur, 76 rue St. Joseph, ou 18 rue de la Fabrique, Haute-Ville.

Ephémérides du 16 juillet.

- 1647.—Tommaso Aniello alias Masaniello, fameux chef révolutionnaire massacré par la populace de Naples. 1691.—Mort de François LeTellier, Marquis de Louvois, Chancelier de France. 1722.—Naissance du fameux peintre anglais Sir Joshua Reynolds. 1762.—Pierre III, Empereur des Russies, étranglé. 1806.—Mort de Jean Louis Delolme auteur sur la constitution anglaise. 1857.—Mort à Paris du fameux poète lyrique François-Pierre-Jean de Béranger. 1878.—Ovation faite en Angleterre à Lord Beaconsfield et à Lord Salisbury à leur retour du congrès de Berlin.

Informations générales.

Les journaux de Paris annoncent que le Contre-Amiral Peyron sera probablement élevé sous peu au grade de Grand officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Les nombreux amis qu'a fait à Québec le contre amiral Peyron lorsqu'il était ici l'année dernière avec la frégate La Galissonnière se réjouiront certainement en apprenant que le gouvernement français désire ainsi reconnaître les longs et utiles services de l'ex-commandant en chef de la station navale de Terre-Neuve et des Antilles.

Monsieur Keefer, du département de la Justice à Ottawa a été nommé Commissaire de Police de la Puissance pour les provinces de Québec et d'Ontario.

Pour montrer leur approbation de la manière dont les affaires de la Puissance sont conduites par les conservateurs plusieurs personnes à Charlottown, Ile du Prince Edouard, ont attaché des crêpes à leurs portes, le 1er juillet dernier, anniversaire de la Confédération canadienne.

Quelques journaux conservateurs prétendent que nous aurons des élections générales après la session.

Il y a depuis quelque temps déjà quatre élections à faire, dans la Confédération, pour remplir autant de vacances qui viennent de se produire dans la Chambre des Communes. Trois dans la province d'Ontario, et une à Manitoba. Pourquoi retarder à émaner les brefs? N'êtes-vous pas prêts Messieurs?

Les recettes de la Douane de Québec ont été hier de \$1894.67.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

EUROPE.

ANGLETERRE.

Londres, 15 juillet.

Le comité nommé par la Chambre des Communes pour s'enquérir de la loi sur le libelle a décidé de recommander qu'à l'avenir, aucune procédure criminelle ne pourrait commencer, sans le fiat du Procureur Général.

Londres, 15 juillet.

Sir Chs. Dilke répondant dans la Chambre des Communes à une interpellation aujourd'hui a répondu que les représentations faites au Gouvernement du Chili, au sujet des dommages faits à la propriété de sujets anglais sont restés sans réponses. Le représentant de l'Angleterre a reçu instruction de coopérer avec ses collègues de France et d'Italie.

En conséquence du rapport favorable fait à la Chambre des Communes au sujet du système suivi en France ou en Allemagne pour protéger les ouvriers dans les manufactures, les grands capitalistes anglais, manufacturiers, qui opposaient jusqu'ici l'adoption du Bill pour la Protection des ouvriers, ont préparé une clause que le gouvernement serait prêt à accepter; elle réglerait les contrats entre le maître et l'ouvrier, en stipulant que les maîtres paieraient un tiers et les ouvriers deux tiers d'une assurance qui les protégerait en cas d'accident, le montant payable en cas de mort, ou une proportion, tant que l'ouvrier ne pourrait travailler.

Le Standard (organe conservateur) annonce que les concessions faites par la chambre aux partisans de M. Parnell ont beaucoup déçu aux membres. Cardiff, 15 juillet.

Une explosion de feu grison a eu lieu dans les mines du "London et South Wales company," par laquelle tous les hommes qui se trouvaient dans ces mines, ont péri.

FRANCE.

Paris, 15 juillet.

La grande fête nationale a été un véritable succès. 101 coups de canons furent tirés au lever du soleil, la ville était superbement décorée avec des arches de verdure et de fleurs, des pavillons, des bannières; les drapeaux d'Angleterre, des Etats-Unis, et des autres nations se mêlaient aux couleurs nationales. Les boutiques étaient fermées. Durant la cérémonie de présentation des drapeaux à l'armée, le canon gronda de demi minute en demi minute, et les musiques jouèrent. Le général Farre et son état major s'étant placés devant le Président, le défilé des troupes commença, les Zouaves, chasseurs d'Afrique et Spahis ont été beaucoup ap-

plaudis. L'infanterie et la cavalerie ont montré quelque irrégularité.

Les illuminations du Louvre, de la Chambre des Députés du Palais du Luxembourg et de la Bourse étaient magnifiques. Presque toutes les maisons particulières étaient aussi illuminées.

Une figure colossale de la République entourée de fleurs de toutes couleurs était un des grands attrait de la fête.

Jamais, de mémoire d'homme, autant n'a été fait pour divertir la population. Des dépêches de félicitation sont arrivées de plusieurs villes, où des manifestations avaient aussi lieu.

Le Sénat et la chambre des Députés sont prorogés. Le nouveau journal de Rochefort l'Intransigeant, s'est vendu à 198,000 copies. Rochefort déclare la guerre à Gambetta.

ALLEMAGNE.

Berlin, 15 juillet.

Presque tous les journaux ont des articles éditoriaux sympathiques à la France et félicitent la République.

TURQUIE.

Constantinople, 15 juillet.

L'ambassadeur d'Allemagne a présenté, jeudi, à la Porte, la note collective des Puissances Européennes.

Les affaires ici sont des plus critiques. Le ministre de la guerre s'est déclaré fortement opposé aux décisions de la conférence de Berlin.

Un correspondant de St. Petersburg déclare que le renvoi d'office d'Osman Pacha n'est qu'un leurre, et qu'on se prépare activement à la résistance.

Tous les avant postes Monténégrins sur le Siem ont été attaqués par les Turcs, l'engagement dura deux heures et les Monténégrins furent obligés de reculer.

La Porte alarmée, a envoyé une dépêche à ses représentants à l'étranger, déclarant que cette lutte avait été provoquée par les Monténégrins.

ITALIE.

Rome, 15 juillet.

Dans les élections municipales les cléricaux ont remporté la majorité à Venise, leur victoire a été de 10 contre 7 libéraux élus.

AUTRICHE.

Vienne, 15 juillet.

Le New Free Press déclare que les Plénipotentiaires en conférence à Berlin, connaissent depuis longtemps le refus de la Porte de céder Janina, Preversa, Jarissa et Metzora, et que la déclaration du Sultan qu'il est prêt à faire toutes les concessions possibles dans ces territoires, mais rien au-delà.

Cardiff, 15 juillet.

D'après les dernières nouvelles, il paraît qu'il n'y avait que 200 mineurs dans la mine où l'explosion du feu grison a eu lieu.

ETATS-UNIS.

New-York, 15 juillet.

Il arrive beaucoup moins d'immigrants. On prétend qu'une bataille a eu lieu sur l'Ile de Cuba entre les Espagnols et des insurgés, résultat inconnu.

Brandford, 15 juillet.

Trois grandes vattes contenant 25,000 quarts d'huile ont été frappés par la foudre et brûlent en ce moment.

CANADA

Ottawa, 15 juillet.

Le chemin de fer St. Laurent et Ottawa a entrepris de transporter, en septembre et Octobre prochain, 600 voyages de bois scié.

Montréal, 15 juillet.

Trois malheureux souffrant de la petite vérole, et ayant été abandonnés par leur amis ont failli mourir de faim.

Montréal, 15 juillet.

Antoine Mayer, hôtelier a été trouvé mort dans son lit.

Alex. Buuten a résigné sa position de Directeur à la Banque d'Echange.

On dit que M. Dansereau va être nommé greffier-conjoint de la Couronne pour cette ville.

Une réunion orageuse a eu lieu à la Commission du Havre. Le président M. Heus-ham déclara qu'il avait des doutes sur l'opportunité de voir le Port de Montréal gouverné par un corps irresponsable, lorsque ce corps était indépendant des négociants de Montréal, qui devraient en avoir le régime direct. M. White M. P. attaque M. Heus-ham en disant qu'il retenait des informations qu'il connaissait et n'agissait pas loyalement envers la Commission, celui-ci déclara que tant qu'il serait Président il exprimerait carrément la manière de penser de la majorité des négociants de Montréal.

Après avoir élu les nouveaux membres du Conseil du Bureau de Commerce s'ajourna avec l'entente qu'il s'occupera exclusivement des intérêts de Montréal.

Ottawa, 15 juillet.

Les typographes auront une excursion le 5 d'août.

On attend l'Hon. J. O'Connor ces jours-ci de retour de la Rivière Rouge.

Halifax, 15 juillet.

Les condamnés de la prison d'Halifax seront envoyés à Dorchester.

Une maladie sérieuse du bétail se propage dans le comté de Pictou.

L'avoine est à 61 centins par minot.

Toronto, 15 juillet.

Un nommé Thos. McBride s'est suicidé ici.

La grève sur le chemin de fer Credit Valley n'est pas encore terminée.

D'autres grèves ont lieu à Orougville et Elora.

St. Jean, N. B., 15 juillet.

De grands feux ravagent la ligne du chemin de fer St. Jean et Maure. Le feu a passé sur les stations de Cork et Harvey, le pont de la rivière Ligon. Les bois sont en feu près de Harvey et Macadam.

Le préfet Ketchen a reçu d'Ottawa l'ordre de ne plus recevoir les personnes condamnées à de courts emprisonnements les magistrats devront les envoyer au violon.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

L'administration de l'ELECTEUR a l'intention de publier un tableau indiquant le mouvement des "stocks" à Québec et ailleurs, le mouvement du commerce dans chacune de ses branches, les arrivés et départs de la flotte d'outre-mer, et cetera. Aussi une fois par semaine les prix du marché de bois carré, madriers, douelles, etc.

Nous recevons avec plaisir les correspondances ou les nouvelles qu'on voudra nous adresser.

les vaillants, et plaçant presque la volonté à la hauteur du génie.

Un bruit tumultueux ne tarda pas à se faire entendre à l'une des extrémités de la place, et les conversations des curieux et des curieuses groupés sur le balcon du palais cessèrent brusquement.

—Voici les Indiens! dit vivement Isabelle.

—Pour que vous compreniez mieux ce qui va se passer, dit don Joseph d'Avalos à M. de la Condamine, il faut vous souvenir que les Indiens, réduits à la pauvreté et à l'impuissance, n'ont cependant jamais perdu l'espoir de voir remonter sur le trône les descendants des derniers Incas.

—Il en reste encore? demanda Jean des Ononais.

—Plusieurs, du côté des femmes.... mais il importe peu à nos Indiens que le sang des Incas coule dans les veines des filles ou des fils de leurs maîtres, pourvu qu'ils sachent que la race d'Huayna Capac subsiste encore, cela suffit pour entretenir les illusions de ce peuple abaissé qui garde religieusement le culte de ses morts et celui de ses rois. Chaque année, le 8 septembre, les Indiens de Quito qui, tout baptisés qu'ils soient, conservent cependant un reste de culte pour ses anciennes idoles, ont le droit de s'habiller comme au temps où régnaient les Incas, de promener dans la ville les insignes de la religion qu'ils ont abandonnée pour la foi chrétienne, afin de représenter une sorte de tragédie

contenant les principaux épisodes de la vie d'Atahualpa.

—J'avoue, dit Jean des Odonais, qu'à ma grande confusion j'ignore absolument l'histoire d'Atahualpa.

—Dona Isabelle, dit Joseph d'Avalos en se tournant vers la fille du corrégidor d'Otolabo, je ne connais pas d'érudit sachant mieux que vous la chronologie des Incas et les fabuleuses légendes qui se rattachent à leurs règnes. Soyez donc assez bonne pour raconter à M. des Odonais ce qu'il désire savoir.

Isabelle rougit, consulta son père du regard et raconta brièvement la fin d'un règne qui fut aussi la chute d'une nation.

—Je ne suis pas savante, comme l'affirme don Joseph d'Avalos, mais il dit vrai en parlant de mon amour pour les vieilles chroniques, pour la langue, à peu près oubliée, des maîtres du Pérou; de la passion avec laquelle je déchiffre les annales conservées à l'aide des quipos. Vous voulez apprendre ce que fut Atahualpa? Je vais d'abord vous parler de son père. Huayna Capac XII, Inca, mourut après avoir soumis la ville et la province de Quito. Son fils Atahualpa épousa la fille de l'ancien roi, et reçut en dot Quito avec le territoire qui en dépend et qui est limitrophe de la province de Bogota; elle occupe à l'est l'étendue du gouvernement des Maynas, sur le fleuve de l'Amazonne, jusqu'à la ligne qui sépare les conquêtes espagnoles des possessions portugaises.

Huascar, fils aîné de Huayna Capac,

devait conserver Cuzco et l'empire du Pérou; mais lorsque le fils cadet réclama sa part de l'héritage paternel, son frère refusa de la lui donner. La guerre commença entre les princes, et, malgré la vaillance de ses généraux, Atahualpa fut fait prisonnier. Au moyen d'une barre de cuivre, il perça la muraille, s'évada, rejoignit son armée, livra une seconde bataille, la gagna, et Huascar demeura à son tour prisonnier du souverain de Quito. Pizarre, habile à profiter des querelles des deux frères, attaqua le prince victorieux. Ce lui-ci, fier du dernier avantage remporté sur Huascar, crut n'avoir qu'à paraître pour anéantir les Espagnols. Il parut sur le champ de bataille vêtu d'ornements magnifiques, et porté dans une litière d'or massif, qu'entouraient trois cents personnes de la cour avec un faste bien fait pour exciter les convoitises des conquérants. Pizarre possédait de l'artillerie pour effrayer les Indiens, et de la cavalerie pour semer le désordre dans leurs rangs...

Le général se fraya un passage jusqu'à l'Inca, le saisit par sa longue chevelure, et le fit tomber de son palanquin. Les Indiens réalisèrent d'héroïques efforts pour sauver leur maître. Atahualpa demeura au pouvoir de Pizarre, qui le fit enfermer au palais de Caxamarca. Le malheureux prince demanda qu'on le mit à rançon, et élevant la main droite aussi haut qu'il pouvait atteindre, il promit de remplir d'or la chambre dans laquelle il se trouvait, jusqu'à une marque creuse qu'il traça dans

la muraille. On expédia des courriers dans le royaume, avec ordre de recueillir et de rapporter la rançon du roi.

Huascar crut trouver dans l'avidité de Pizarre un moyen de conquérir sa liberté; il balança les offres d'Atahualpa par des promesses plus magnifiques encore. Il jura de remettre entre les mains des Espagnols les trésors de Cuzco, les dépouilles du temple du soleil, les merveilles des jardins d'or, et Pizarre, gagné, comme les soldats, par cette fièvre terrible de l'avarice qui devait faire couler tant de sang et commettre de si nombreuses injustices, et résolut de soutenir Huascar et de se défaire d'Atahualpa. On accusa l'Inca prisonnier de manquer à ses promesses, d'avoir profané le livre des Evangiles en le jetant à terre. Atahualpa, trahi par son misérable interprète Philippillo, subit une parodie de jugement, et ne dut qu'à l'acceptation du baptême de subir le supplice de la garrote au lieu d'être sur un bûcher.... Atahualpa laissait des filles; ces filles eurent des descendants, et les Indiens attendent le salut de la restauration de leurs rois des héritiers du dernier Inca....

—On dirait, Mademoiselle, que vous espérez, comme ces esclaves, le rétablissement de l'ancien pouvoir?

—J'avoue sans honte l'intérêt que m'inspirent les Indiens, et mon frère dont Antonio donne à leur égard l'exemple de la pitié et du dévouement.

(A continuer.)

dra bien envoyer au journal; si elles traitent d'un sujet utile, d'intérêt général ou même local, l'administration pourra leur consacrer une place dans les colonnes du journal; il faudra toujours cependant que ces correspondances portent la signature et l'adresse de l'auteur; ce sera une garantie de sincérité pour le public; nos correspondants qui désirent conserver l'anonyme n'auront qu'à prévenir le gérant que tel est leur désir.

L'administration ne se lie en aucune façon à conserver les manuscrits qui lui seront envoyés.

AVIS IMPORTANT.

Les Directeurs de la Compagnie d'Imprimerie de Québec, prient tous les abonnés de L'ELECTEUR, de vouloir bien notifier sans retard l'administration, 76 rue St. Joseph St. Roch, chaque fois qu'ils ne recevront pas leur journal, afin qu'on puisse vérifier immédiatement la cause de l'oubli ou du détournement, et y remédier aussitôt.

FAITS DIVERS.

Anglicisme.—M. J. P. Tardivel dans le Canadien et M. E. Rouillard dans le Nouvelliste font la guerre sous le titre: Échos de la chambre, à leur ennemi commun qui doit être aussi le nôtre..... l'anglicisme.

Pèlerinage.—Le vapeur Canada de la compagnie du Richelieu est arrivé à trois heures hier matin avec mille pèlerins du diocèse de Saint Hyacinthe. Le vapeur Bienvenu les a conduit à Sainte Anne. Ils sont tous partis à 6 heures du soir pour Montréal.

A Ste. Anne.—Le vapeur Brothers est aussi descendu à Sainte Anne avec au-delà cinq cents pèlerins des paroisses Saint Nicolas, Saint Lambert, etc.

—Lundi matin aura lieu l'élection d'un commissaire d'école, le terme d'office de notre ami M. Naz. Lachance étant expiré.

—Il y a en ce moment au presbytère de St. Sauveur plusieurs jeunes Pères Oblats que les fameux décrets ont chassé du territoire français.

Cour de police.—Deux matelots du navire Gortshere, pour absence sans permission du bord, sont condamnés à deux semaines d'emprisonnement.

Cour de Police.—La cause des trois habitants arrêtés hier pour avoir enlevé des "nut locks" sur le chemin de fer du Lac St. Jean se poursuit encore aujourd'hui. Plusieurs causes pour infractions à la loi des poids et mesures sont appelés et les défenseurs plaident coupables.

Cour du Recorder.—Pas de prisonniers. —L'honorable Sir A. A. Dorion, juge en chef, est en ville à l'Hôtel St. Louis.

—La Police de la ville fait son "drill" annuel. —Le Dr. Colin Sewell a reçu ordre de se rendre immédiatement auprès du Gouverneur Général à New Richmond.

—Les foins sont commencés dans les environs de la ville. La récolte sera petite.

Les personnes qui s'abonneront au journal et qui désireraient en avoir la série complète, pourront se procurer jusqu'au 15 du mois d'août, le numéro Prospectus de "L'Electeur," en s'adressant, par écrit, à l'administration au Bureau du journal, 76 rue St. Joseph St. Roch, Québec.

AUX DAMES.

MM. BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Érable, rue St. Joseph, St. Roch, vendront pendant le mois de Juillet toute la balance de leur importation du printemps à réduction considérable. Un escompte spécial sera accordé sur les Chapeaux, Parasols et tous les objets de fantaisie. Aussi venant d'être reçues une caisse Frange de Soie Noire et une caisse de Satin Noir et de Couleur.

HEURES DE LA MAREE HAUTE A QUÉBEC.

Table with 3 columns: Day, Matin, Soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

PHASE DE LA LUNE.

Premier Quartier, jeudi, 15 juillet, à 1.31 a.m.

ARRIVAGE. HOTEL ALBION 16 juillet. R. Gibson, Whilty Ont. M. Fitzgibbon, Montréal. M. G. Dickson, Ottawa. R. Menning et Dame, Ottawa. E. Pelletier, Sorel.

MOUNTAIN HILL HOUSE. 16 juillet. S. Gamache, Cap Santé. John Hill, Rimouski. Jas. Martin, do. C. R. Watson, Boston.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. Juillet 15—Barque Vancouver, Jones, Liverpool, juin 2, DeWolf et Powell lest. — Napoléon, Christopherson, Belfast, juin 4, Carbray et Routh, lest. — Léopold II, Rathke, Fayal, Price frères et cie, lest. — Aquila, Fichiaz, Pictou, NS, Pemberton et cie, oharbon. Goelette Marie Delphine, Boulet Wallace, NS, R Hudson, platre. Vapeur Tagus, London, juillet 1 pour Montréal. Barque à vapeur Labrador, Terre-Neuve. Etta Stuart, McLeod, Sydney, CB, juin 22, pour Montréal. Portland, Banfield, Bahia, Mai 21, pour Montréal. James Dale, Robson, Carthagena, Mai 28.

ENTRÉS EN CHARGEMENT. Juillet 15—Energie, 525, Aberdeen, Sillerie. Glen Grant, 749, Liverpool. Sillerie Mohawk, 710 Hull, J Burstall et cie, Sillerie Naomi, 737, do do do

ACQUITTÉS EN DOUANES. Juillet 15—Vapeur Grecian, LeGallais, Glasgow, Allans Rae et cie. Barque Countess de Minio, Spurling, Shields, Roberts, Smith et cie. — Amphitrite, Gran, Crangemouth, R E Dobell et cie. — Madge Wildfire, Whittingham, Sunderland, Roberts, Smith et cie.

GAGE ARRIVÉES. Juillet 15—McAllister et McClean, pin rouge et pin blanc. Price Frères et cie, madrier d'épinettes, Price Ville. Fiatt et Bradlep, douves douelle et chêne Dobell's cove.

TEMPS. Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures. Bas St. Laurent et Golfe—Vents modérés, temps variable, orages et tonnerre en quelques localités.

COMMERCE. COTES DES FONDS.

Québec, 15 juillet 1880.

Table with columns: Valeur, De, à. Lists various banks and their values.

PRIX DE GROS.

Québec, 15 juillet 1880.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various flour and grain prices.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various flour and grain prices.

PRIX DU MARCHÉ DE BÉTAIL QUÉBEC.

Québec, 15 juillet 1880.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists various animal products like butter, cheese, and grain.

Nous recevons maintenant une grande quantité de marchandises d'Automne dans les derniers goûts. Québec 15 juillet, 1880.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES. Acte de faillite de 1875 et ses amendements. Dans l'affaire de Henry Thomas Wood, Wood, side, P. Q., commerçant, failli.

LES PROPRIETES IMMEUBLES SUIVANTES seront vendus par le sous signé, syndie, à la porte de l'Eglise de SAINT FERDINAND d'HALIFAX.

MARDI le VINGTIEME jour de juillet 1880, A DIX HEURES de l'avant midi.

1. Un certain lot ou compeau de terre faisant partie du lot numéro huit, dans le huitième rang du township d'Halifax, et contenant entre un environ huit ou dix acres en superficie, sauf un petit morceau d'icelui lequel a été vendu à Manus Pidgeon le tout borné au côté-nord-est à la route de Gosford, au sud-ouest par la ligne de division entre le huitième et le septième rangs du dit township, joignant au nord-Ouest au dit Manus Pidgeon, et au sud-ouest à la rivière connue vulgairement appelée Rivière du Moulin—avec ensemble les maisons et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. 2. La moitié sud-est de la moitié sud-est du lot de terre numéro quinze, dans le troisième rang du dit township d'Halifax, contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. 3. Une terre contenant trois acres de front sur la profondeur des lots, dans le huitième rang du township d'Halifax Sud, à être prise en face de largeur sur la profondeur du lot dans la partie nord-ouest du neuvième lot, et deux acres de largeur sur la profondeur du lot dans la partie sud-est du dixième lot du dit rang—avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. 4. Une terre contenant environ deux arpents de front sur toute la profondeur du lot à prendre dans le neuvième lot du huitième rang du dit township d'Halifax Sud; borné d'un côté par la propriété en troisième lieu ci-dessus décrite, et de l'autre côté par les représentants d'Isaie Dubois dit Lafrance—avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. 5. Une terre faisant partie du neuvième lot du huitième rang du dit township d'Halifax, contenant deux acres de front sur la profondeur qu'il y a depuis le septième rang à aller au lac Williams bornée d'un côté au sud-est à Archibald Champbell et Manus Pidgeon, et de l'autre côté au nord-ouest à veuve Isaie Dubois—circonstances et dépendances.

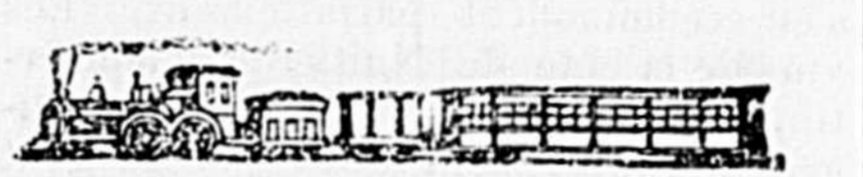
J. AUGER, Syndie. Québec, 16 juillet 1880.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le feu et sur la vie EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3eme étage.

Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai. Québec, 15 juillet 1880.



CHEMIN DE FER

DE Lévis et Kennebec.

A PARTIR DE LUNDI, 28 JUIN,

Les trains marcheront comme suit: MIXTE. MALLE.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists train schedules and prices.

Robert Smith, Gérant. Québec, 15 juillet 1880.

MADAME RECARIA, TIREUSE DE CARTES ÉGYPTIENNE, 136 Rue St. Valier.



LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

ISSO Arrangements d'Été 1880

Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Écosse, ou en venant, devront partir comme suit:

Table with 2 columns: Ship Name, Date. Lists ship names and departure dates.

D'autres vapeurs pour Liverpool seront envoyés à des époques régulières pendant toute la saison.

Prix du passage de Québec: Cabine \$70 et \$80 Selon la position

Table with 2 columns: Item, Price. Lists passage prices.

Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.

Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.

Des connaissements directs pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest donnés à Liverpool et dans les grandes villes du continent.

Un "Tender" avec les Malles et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool, quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE. Agents, Québec.

MEDAILLE ET DIPLOMES

A LA DERNIERE.

EXPOSITION PROVINCIALE.

J. B. LALIBERTE

MANUFACTURIER

MARCHAND DE FOURRURES, Nos. 124 et 126,

Rue St. Joseph, St. Roch,

QUÉBEC.

A L'ENSEIGNE DE L'ORIGINAL.

CHAPEAUX DE PAILLE, CASQUETTES, CHAPEAUX DE FEUTRE et de SOIE.

Salle d'Échantillons de fourrures ouverte toute l'année et nous invitons les étrangers et les citoyens de Québec à venir visiter. Québec, 15 juillet 1880. 15js.

MOUNTAIN HILL HOUSE

(HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC.

Nouvellement meublé. Tout le confortable d'un hôtel supérieur. A proximité des chambres du Parlement. E. DION & CIE., Propriétaires. Québec, 15 juillet 1880. 15js.

Maladies des yeux et des oreilles

DR. L. J. A. SIMARD, Oculiste et Oeiste, 46, RUE ST. LOUIS.

Heures de consultations de 9 h. a. m. à 12 a. De 1 h. p. m. à 4 h. p. m. Québec, 15 juillet 1880.

La santé publique.

LE VIN.

Tous les poètes l'ont chanté, tous les philosophes, tous les moralistes ont parlé de ses vertus et de ses dangers on retrouve le vin au berceau de toutes les sociétés et il a eu les honneurs de livres saints.

A chaque instant la Bible en fait mention. "Le vin rend insolent," disent les Proverbes. Le vin et les femmes font tomber les sages eux-mêmes. Le bon vin réjouit le cœur de l'homme. Un peu de vin n'est-il pas plus que suffisant à l'homme réglé. Vous n'avez pas ainsi d'inquiétude dans le lit," s'écrie l'Ecclesiaste. "Est-ce que je puis abandonner le vin qui réjouit le cœur de Dieu et celui des hommes," lit-on au livre des Juges.

La loi de Mahomet l'a proscrit, mais nous savons que ses plus zélés sectateurs transgressent la loi du prophète. Pindare célèbre les effets magiques du vin et Anacréon, au milieu d'un festin et couronné de roses, tirait les sons les plus harmonieux de sa lyre, après avoir bu du Chio, du Chypre ou du Lesbos.

Selon Properce, il excite la verve des poètes :

Ingenium potis irritat musa poetis.

Berchoux, dans sa Gastronomie, l'a dit aussi :

Approche, bienfaiteur et conquérant de l'Inde,
Tu m'inspireras mieux que les filles du Pindé;
Verse-moi ton nectar dont les dieux sont jaloux,
Et mes vers vont couler plus faciles, plus doux.

D'après Horace, il dissipe les soucis rongeurs :

Dissipat Evius
Curas edaces.

Ailleurs, il dit que Caton perdait sa sagesse dans le vin :

Narrator et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virus.

La vertu du vieux Caton
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, ce dit-on,
De Falerne enluminée.

Ne prétend-il pas encore qu'il n'est pas un buveur que le vin n'ait rendu éloquent, un infortuné à qui il n'ait fait oublier ses peines?

Fœcundi caluis quem non fecere disertum?
Contracta quem non in paupertate solutum?

Ne nous laissons pas aller sur la pente facile des citations; nous n'en finirions pas. N'oublions pas que nous avons à vous parler du vin au point de vue médical et hygiénique.

L'usage médical du vin est aussi ancien que la médecine, et Athénée dit que les dieux ont fait connaître le vin aux hommes comme un très grand bien pour ceux qui en usent avec raison, mais comme très pernicieux pour ceux qui en abusent sans discrétion. Selon lui, il nourrit, fortifie le corps et l'âme, et devient très utile pour la médecine, car on en fait entrer dans les médicaments. Voilà pourquoi Bacchus est invoqué partout comme médecin et pourquoi aussi la Pythie ordonne d'invoquer Bacchus comme dieu de la santé.

Ouvrez Hippocrate et vous verrez qu'il faisait souvent usage du vin comme médicament. N'est-ce pas Asclépiade, un autre médecin grec du temps de Pompée, qui a dit que le vin égale la puissance des dieux pour la guérison des maladies?

L'école de Pythagore rejetait les sucs végétaux tirés de quelque partie que ce soit des plantes, lesquels par le moyen de la fermentation, sont réduits en liqueur. Cette fermentation, selon le philosophe grec, n'est propre qu'à augmenter la viscosité et la cohésion de notre sang et, par conséquent, à ralentir le cours de ce liquide, au lieu de le rendre plus fluide. C'est de là, dit-il, que vient au vin la faculté de redonner la vigueur, de dessécher, d'augmenter la chaleur et le mouvement dans le corps, et le pouvoir encore plus dangereux d'offenser nos nerfs avec la plus grande activité et de produire en troublant leurs opérations, selon les différents degrés de leur maligne efficacité. L'ivresse, le délire, l'oubli et l'assoupissement.

Jean-Jacques Rousseau a soutenu la même thèse en proscrivant le vin. Il a dit dans l'Emile que le vin n'était qu'un besoin artificiel et en opposition avec les vues de la nature, qui n'a rien créé de fermenté. A ce compte, il faudrait du même coup supprimer certaines substances de première nécessité et en particulier le pain. A ce romancier de la vie sauvage je répondrai, avec M. Fossagrives, que si Dieu n'a pas donné à l'homme le pain et le vin tout formés, il lui a donné l'industrie qui devait les trouver. Ici n'est donc pas la question. Le vin est-il un bon aliment et un aliment utile? Oui, sans doute. Est-ce un aliment indispensable? Non certes. On voit des gens— beaucoup de religieux sont dans ce cas

—qui, à l'inverse du chantre dont parle Boileau :

N'ont jamais dans leur eau du vin connu l'usage.

qui ne s'en portent pas moins bien; leur force, leur embonpoint et leur teint même accusent qu'il ne manque rien d'essentiel à leur régime.

Mais, où je donne raison au citoyen le Genève, c'est quand il déconseille le vin aux enfants d'une santé ordinaire. Tous les médecins savent, en effet, les effets désastreux que peut produire le vin sur ces jeunes organisations où prédomine l'élément nerveux et cérébral.

Après Hippocrate et Asclépiade, dont nous parlons plus haut, Galien, Avicenne, Cœlius-Aurelianus, Celse employaient fréquemment le vin dans les maladies. Dans les temps modernes, Sydenham, Wan-Swieten, Huxham, Grant, Hufeland Brown ont montré tout le parti que l'on pouvait tirer du vin comme aliment et agent médicamenteux.

Voyons maintenant en quelques mots, les principales qualités des vins :

Disons tout d'abord que nous ne parlerons guère que des vins de France et surtout des vins de Bordeaux et de Bourgogne, qui peuvent être employés dans la plupart des maladies et, en particulier, dans les convalescences. Nous suivrons ici l'ordre qu'a établi M. Fossagrives, dans un excellent travail sur le sujet.

Parmi les vins rouges austères, le plus utile de tout est le Bordeaux. C'est le vin des malades par excellence. Il donne du ton à l'estomac et aux autres appareils de l'économie, en laissant la bouche fraîche et la tête libre. Il peut remplacer tous les autres vins et nul autre ne saurait le remplacer.

Le Bordeaux premier choix comprend les crus de Château-Lafitte, Château-Margaux, Château-Latour et Haut-Brion.

Le propriétaire du Château-Lafitte porte depuis plus de cent ans le titre de Roi des vignes, mais Château-Latour lui dispute le premier rang. M. Biarnes, qui a chanté les vins de Bordeaux, a dit de Château-Latour :

Assez d'autres dans l'art cherchent la majesté;
Latour n'a pas besoin d'un éclat emprunté.
A ses seules vertus, il veut devoir sa gloire.
C'est le vin le plus riche et le plus coloré,
Et pourtant il est fin, vir, délicat, ambré,
Quand il est déposé de son tannin par l'âge,
D'œnanthine et d'alcool, c'est un noble assemblage.

Au point de vue hygiénique, les quatre vins que nous venons de citer n'ont aucun avantage sur les Bordeaux fins : Moutan-Branne, Cos-d'Estournel, Gruan-Laroze, Cantenac, Lalande, Léoville, qui sont plus alcooliques.

Léoville à l'égal des rois est vénéré.
Qu'il se nomme Barthou, Lascase ou Poiféré;
Des grands vins du Médoc, c'est la grâce idéale;
Le parfum le plus doux de son sucre s'exhale.
Assemblage parfait de force, de chaleur,
En lui tout est royal, la moëlle et la couleur,
Et je ne comprends pas quel expert mallable
A pu, dans les seconds, classer le Léoville.

Les bordeaux ordinaires, et en particulier les médocs, ne sont pas supérieurs à certains bourgognes pour l'usage des malades.

Le bourgogne a ses indications spéciales. Il est plus chaud et plus stomachique que le bordeaux, et les lymphatiques, les gens à digestion lente, s'en accommodent parfaitement. Les vins de la côte de Nuits : le chambertin, le romanée, le nuits, le clos-vougeot se rapprochent assez par le goût de celui de Bordeaux; les vins de la côte de Beaune : le volney, le beaune, le pomard sont plus fortement alcoolisés. Quant aux vins ordinaires de Bourgogne, ils ne sauraient être comparés, au point de vue hygiénique, aux vins ordinaires de Bordeaux, dont la digestibilité est plus sûre. En dehors des vins de Bourgogne, citons encore, parmi les vins austères qui conviennent aux convalescents, les vins de l'Hermitage et de Côte-Rôtie qui contiennent de fortes proportions d'alcool.

Les vins blancs secs sont diurétiques, et au temps d'Hippocrate on les conseillait déjà aux hydropiques; mais ils donnent de l'insomnie, de l'agitation, et leurs proportions d'alcool n'expliquent pas ces effets qui sont produits aussi bien par le sauterne que par des vins de Vendée et des côteaux de la Loire. Le sauterne, le graves, le blanc-latour sont les vins auxquels on doit donner la préférence quand il faut exciter les urines ou combattre la torpeur cérébrale; mais il ne faut pas oublier que les vins blancs doivent être employés comme médicament et non comme aliment chez les malades.

Parmi les vins mousseux de Champagne, les deux crus les plus recherchés sont le Sillery et l'Aï.

.....Ai dans qui Voltaire
De nos légères Français vit l'image légère,
Ai l'âme du plaisir, le charme du festin.
Dans le cristal brillant son nectar argentin.
Tombe en perle liquide, et sa mousse tu
Bouillonne en pétillant dans la coupe écu
Puis, écartant son voile avec rapidité
Reprend sa transparence et sa limpidité.

Le vin mousseux de Champagne exerce une action spéciale sur l'économie :

une action diurétique et une stimulation cérébrale. On peut donc l'employer comme médicament dans tous les cas où il faut stimuler les reins et dans ceux où l'acide carbonique est indiqué. Aussi le conseille-t-on pour combattre le vomissement dans un certain nombre de maladies et dans le mal de mer.

Mentionnons, en passant, le vin du Rhin, qui a certaines propriétés du vin de Champagne. Frédéric Hoffman lui attribue les plus grandes vertus, et il assure, dans son enthousiasme, que l'usage rationnel de ce vin, sous la direction d'un médecin habile, guérirait plus de maladies chroniques que toutes les eaux minérales du monde.

Parmi les vins alcooliques secs : le Marsala, le Madère sec, le Porto, le Ténéritte et le Xérès sont les seuls qui intéressent la diététique des malades. Ils conviennent dans tous les cas où il faut stimuler rapidement le système nerveux et relever la défaillance du poulx.

Les vins sucrés ou de liqueurs : le Malaga, le Malvoisie, le Constance, le Lunel, le Rota, le Pacaret, le Chypre, le Lacryma-Christi, le Frontignan, l'Alicante sont loin d'avoir une place aussi importante. Ils sont d'une digestion difficile, et on se les procure rarement purs. Les gastralgiques, et tous ceux qui ont l'estomac délicat doivent s'en abstenir.

Si les limites qui me sont imposées ici me le permettaient, je vous énumérerais les diverses maladies dans lesquelles l'usage du vin est plus particulièrement indiqué. Qu'il me suffise de vous dire un savant professeur et pour me résumer, que le vin n'est pas seulement un article de régime usuel qui complète agréablement et utilement l'alimentation des gens bien portants, il devient aussi, dans l'état de santé, limitrophe de la table et de la pharmacie, et quand il est bien manié, ses effets s'élèvent à la hauteur de ceux des médicaments énergiques. L'emploi du vin et du vin généreux en médecine, a pris, dans ces dernières années, une importance considérable et nous lui devons maintenant, dans des cas déterminés, même des maladies inflammatoires, des succès que nous demandions vainement à d'autres moyens. Les familles ne doivent donc pas gêner l'initiative de leur médecin, s'il juge opportune cette stimulation, dût-elle heurter les idées qu'elles se font sur la nature de la maladie.

Et maintenant, je ne m'écrierai pas en terminant, comme Pierre Dupont dans la chanson de la Vigne :

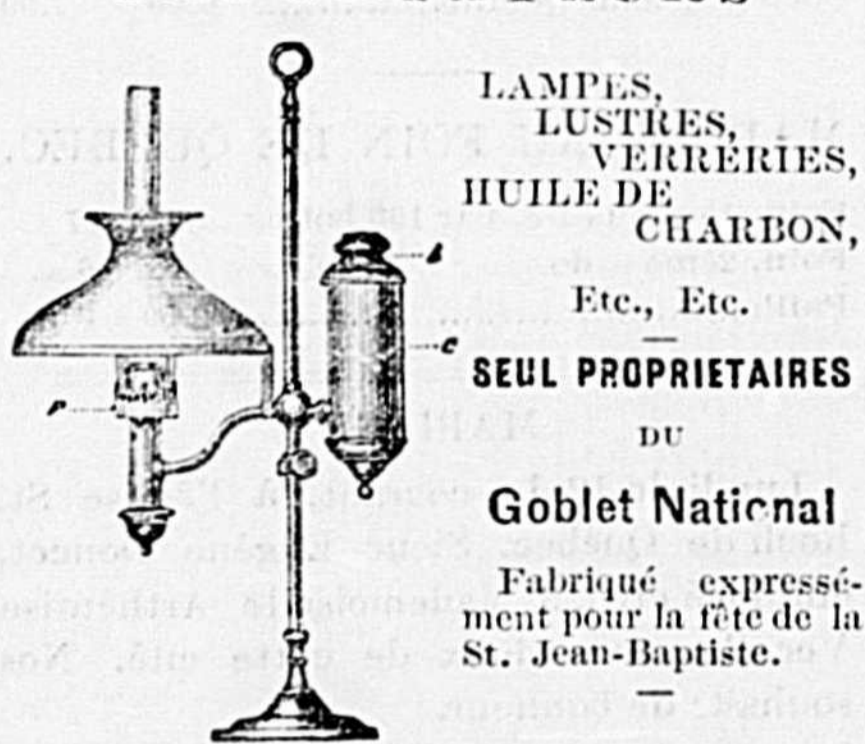
Bon Français, en vidant mon verre
Plein de ce vin couleur de feu,
Je dis, en remerciant Dieu,
Qu'ils n'en ont pas en Angleterre.

Mais je regrette de n'avoir pas étudié plus amplement, avec vous les merveilleuses richesses du pays de la vigne, les plus précieux joyaux de cette féconde et généreuse terre de France "le plus beau royaume après celui de Dieu" comme disait Grotius.

DR. E. DECAISNE.

Annonces Nouvelles.

F. O. Vallerand & Frère
IMPORTATEURS



LAMPES,
LUSTRES,
VERRIÈRES,
HUILE DE
CHARBON,
Etc., Etc.
SEUL PROPRIETAIRES
DU
Goblet National
Fabriqué expressément pour la fête de la St. Jean-Baptiste.

EN GROS ET EN DÉTAIL.
92 Côte Lamontagne,
33 rue Notre-Dame
Basse-Ville.
Québec, 15 juillet, 1880. 3/4ps.

E. JACOT,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
171, RUE ST. JOSEPH,
ST. ROCH, QUEBEC.

Montres en or et en argent, Pendules et Horloges de tout genre, assortiment des plus variés et des plus complets. Bagues pour Dames et Messieurs, anneaux, Boucles d'oreilles, Chaines en or, argent et plaqués.
Spécialités, Jongs, Alliances et Bagues de mariages.
Québec, 15 juillet 1880.

AVOCATS

IRVINE & PEMBERTON

Avocats.

Rue St. Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

AYLWIN, GIBSON & SEWELL

119, rue St. Pierre,

Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

LANGELIER, & LANGELIER

MONTAMBAULT

105, Côte de Lamontagne.

Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

PELLETIER & CHOUINARD

BUREAUX, Rue St. Louis.

Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

ROSS STUART & STUART

BUREAUX,

Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER

15, rue Buade, Québec.

A. LEGARE

43, rue Dalhousie, Québec.

Suiv les Cours de Montmagny et Québec.

VEUVE O. DELORIER.

Magasin de Ferblanterie.

A constamment en vente, Poêles, Ustensiles de cuisine, etc., etc.

Enseigne de la Cafetière dorée,
NO. 237,

RUE ET FAUBOURG ST. JEAN,
QUEBEC.

La plus grande attention est donnée aux ordres reçus : commandes rapidement exécutées pour toute espèce d'ouvrage de plombier ou de ferblantier.
Québec, 10 juillet, 1880.

DINNING et O'NEIL

FOURNITURE

POUR

NAVIRES ET GOELETTES.

Cordage,
Étoupes,
Goudron,
Brais,
Poulies,
Pavillons,
Compas,
Cartes marines,
Toile à voile,
Etc., etc.,

AUX PRIX LES PLUS BAS.

Rue St. Pierre No. 70

Québec, 15 juillet 1880. 1/2ps.

J. & W. REID

No. 40,

RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER FEUTRE pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons.
PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER faits à la machine pour épicerie, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands et petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papiers à écrire,
D'enveloppes,
De plumes et
d'Encre.

Et de toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

J. & W. REID,

No. 98 et 100, rue St. Paul.
Québec, 15 juillet 1880.

F. C. THOMAS.

Importateur de

PORCELAINES,

VERRIÈRES,

FAIENCE,

HUILE DE

CHARBON,

LAMPES ET

CANDELABRES.

ENTREPOTS. MAGASIN.

10 rue des Sœurs. 116 Côte de la Montagne, Basse-Ville.
Boîte 236 à la Poste Québec.
Fabricant des effets Robkingham et Brown.

IMPRESSIONS.

— 000 —

L A

Compagnie

D'IMPRIMERIE

DE

QUEBEC.

— 000 —

PROPRIETAIRE DU JOURNAL

"L'ELECTEUR"

Entreprendra toutes espèces d'ouvrage d'imprimerie, telles que :

CARTES D'ANNONCES,

EN-TETES DE COMPTES,

RAPPORTS,

CARTES DE VISITES,

SACS POUR EPICERIES,

ETIQUETTES,

CIRCULAIRES,

LIVRES DE REÇUS,

CHEQUES ET REÇUS,

PROGRAMMES,

AFFICHES,

MEMORANDUMS,

ENVELOPPES,

CATALOGUES,

Pour les Avocats :

FACTUMS,

DECLARATIONS,

SUBPŒNA,

AFFIDAVIT,

OPPOSITIONS,

Etc, Etc, Etc,

S'ADRESSER A

"L'ADMINISTRATION"

76 Rue St. Joseph St. Roch.

QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

Pour la Compagnie d'Imprimerie de Québec

PAR

Chs. A. Ern. GAGNON M. P. P.

Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch,

QUÉBEC